

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(55^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du dimanche 13 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2145).

Départements et territoires d'outre-mer (suite)

MM. André Thien Ah Koon,
Claude Lise,
Emile Vernaudon,
Robert Le Foll.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jean-Paul Virapoullé, Maurice Louis-Joseph-Dogné, Claude Lise, Robert Le Foll, Guy Lordinot.

Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 2156)

Titre IV. - Adoption (p. 2156)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 2157)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 2157).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (n^{os} 160, 294).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à relever la demande formulée ce matin par notre collègue de la Guadeloupe, M. Moutoussamy, à savoir la création d'un intergroupe composé d'élus des départements d'outre-mer afin de réfléchir à la mise en place d'une assemblée unique. Je veux lui dire que si aujourd'hui c'est dimanche, je n'assiste pas à ce genre de messe.

Le séparatisme a fait tellement de tort à l'outre-mer qu'il est nécessaire de ne pas relancer la querelle institutionnelle et surtout de prendre en considération les difficultés de la population des départements d'outre-mer, qui a bien plus besoin d'un soutien économique que de débats politiques stériles.

Il est vrai qu'il faut remodeler peut-être le schéma d'organisation de l'administration territoriale dans la zone de l'océan Indien, créer peut-être un deuxième département, remodeler les cantons, créer de nouvelles communes, mais aussi créer une grande région française de l'océan Indien, c'est-à-dire rassembler toutes les îles qui s'appellent Mayotte, Crozet, Kerguelen, Amsterdam, Saint-Paul, les îles Tromelin, les Glorieuses, Juan-de-Nova, Europa et Basses de l'India, qui sont des territoires français et qui ne sont pas rassemblés dans une région où ces vastes territoires pourraient jouer un rôle fondamental dans l'expansion culturelle, économique et technologique de la France.

Monsieur le ministre, vous avez toujours défendu la coopération régionale ; une grande région française de l'océan Indien permettrait demain de régler certaines choses qui sont indispensables pour assurer la pérennité du commerce extérieur de notre pays dans cette zone.

Pour en revenir au budget, vous arrivez, dans un climat de contrainte financière, à une augmentation de 11,7 p. 100. De 1,773 milliard de francs, le montant des crédits passera à 1,981 milliard.

Vous avez fait du bon travail et permettez-moi, au nom de la population de la Réunion, de vous dire notre satisfaction.

Il est vrai que les Réunionnais, comme les autres Français d'outre-mer, travaillent souvent dans un environnement hostile, qu'ils rencontrent des difficultés économiques et qu'ils ont plus besoin d'une politique dynamique, ambitieuse pour surpasser les difficultés que nous rencontrons actuellement.

Toutefois, le recul des crédits de la ligne budgétaire nous inquiète. En particulier, les familles les plus démunies de notre île qui souhaiteraient se loger, sont les principales victimes de la défiscalisation, car aucune politique cohérente n'a été menée en leur faveur. Il a été demandé la construction de plus de 8 000 logements par an dans notre département pour répondre aux besoins, ce qui correspond à un programme de 80 000 logements pour satisfaire l'ensemble des besoins qui se sont exprimés.

Monsieur le ministre, vous avez pris des orientations qui sont courageuses, vous avez pris position pour l'égalité sociale, pour l'accompagnement du développement économique, le développement des relations avec l'Europe, le renforcement de la coopération régionale, orientations complétées au niveau national par cinq priorités, dont l'enseignement et l'emploi, qui vont dans le sens d'un rattrapage du retard accumulé. Je voudrais, pour ma part, insister aujourd'hui sur la formation initiale et professionnelle qui constitue l'élément moteur du développement économique, social et culturel des départements et territoires d'outre-mer.

En effet, notre jeunesse a trop souvent été sacrifiée et condamnée au chômage. Dès leur sortie du système scolaire, 7 p. 100 seulement des Réunionnais occupent un emploi, contre 22 p. 100 en métropole.

Ces chiffres démontrent l'insuffisance des politiques des gouvernements en termes d'infrastructures et de personnels pour assurer un avenir meilleur à notre jeunesse.

L'absence d'un plan cohérent de formation a abouti à une véritable catastrophe, à un gaspillage de potentialités humaines. Ce gâchis humain trouve ses origines dans des disparités sociales criantes outre-mer où, plus de quarante ans après la départementalisation, nos familles perçoivent, à cotisations égales, à peine la moitié des prestations sociales versées en métropole.

Les Français d'outre-mer morts pour la patrie n'ont pas combattu à moitié. Vous l'avez dit vous-même ce matin, nous allons célébrer le bicentenaire de la Révolution ! Il faut arriver à ce que les Français d'outre-mer soient considérés demain comme les Français de métropole. L'égalité sociale est une aspiration juste et humaine à laquelle ni vous ni nous ne pouvons échapper. Je vous remercie, monsieur le ministre, au nom des Réunionnais, de vous être engagé sur ce sujet. Je vous apporterai dans cette démarche mon appui total tant l'égalité sociale est une aspiration profonde pour nous.

Le bilan en matière de formation à la Réunion est accablant.

Trouvez-vous normal qu'à l'aube du deuxième millénaire le pourcentage d'une classe d'âge atteignant la terminale ne soit que de 21 p. 100 contre 45 p. 100 en métropole ?

Trouvez-vous normal que, sur 4 000 étudiants cette année, 365 seulement aient pu obtenir une chambre universitaire ?

Trouvez-vous normal que les enfants des familles modestes soient écartés des études universitaires pour des raisons financières, inhérentes, notamment, aux prestations sociales ?

Ce sont ces raisons qui me poussent à dénoncer les carences en ce domaine et à vous demander de la façon la plus solennelle de bien vouloir mettre en place un plan d'urgence de rattrapage dans les domaines de la formation scolaire, universitaire et technologique. C'est une exigence que d'offrir à notre jeunesse une chance pour l'avenir, en lui don-

nant demain les moyens de s'exprimer et de développer ses pleines capacités d'action en faveur de l'économie réunionnaise et de l'ensemble des pays environnants : les Seychelles, Madagascar, les Comores, l'île Maurice, la côte Est de l'Afrique et la zone indio-asiatique, où les jeunes pourraient aisément accéder à des postes d'encadrement car ils seraient capables d'y transférer la technologie de la France.

Il est de notre devoir de répondre aux attentes de ces jeunes, déconcertés et plus préoccupés de leur avenir que des discours politiques. Il s'agit là d'un drame humain qui interpelle notre conscience et auquel le ministre que vous êtes et l'élu que je suis ne peuvent rester indifférents.

Aussi conviendrait-il de prendre un certain nombre de mesures qui me paraissent prioritaires.

Premièrement, dans l'enseignement secondaire, pour permettre à 64 p. 100 de nos enfants d'atteindre la terminale en l'an 2000, il faudra : scolariser 10 000 élèves de plus ; construire une quinzaine de collèges, douze lycées classiques et six lycées d'enseignement professionnel ; créer au moins 2 000 postes supplémentaires d'enseignants.

Deuxièmement, dans le domaine universitaire, il conviendra de créer 178 postes d'enseignants dans les différentes filières et 103 postes d'agents techniques et administratifs d'ici à 1992 où l'effectif prévisible d'étudiants sera de l'ordre de 6 000. L'accueil de ces étudiants impose que le déficit en chambres et en locaux soit résorbé.

Ces mesures seraient incomplètes si l'on ne s'acheminait pas également vers une délocalisation de l'université de la Réunion ou vers la création de filières d'enseignement technologique dans le sud de l'île.

En effet, une antenne de l'université dans la région de Saint-Pierre - Le Tampon est une démarche concrète, indispensable pour nos jeunes.

Troisièmement, vous savez, monsieur le ministre, que sur 9 677 jeunes qui se sont présentés sur le marché du travail, 6 600, soit 68 p. 100, n'étaient pas diplômés et se retrouvent ainsi en situation d'échec sans pouvoir pour autant bénéficier d'une formation adaptée au marché local et régional. Une telle situation, là encore, nous interpelle.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Nous devons préparer notre entrée au sein de l'Europe de 1993. La France d'outre-mer et continentale ne peut être médiocre. Nous devons jouer pleinement notre rôle et nous préparer à la conquête de nouveaux espaces.

Pour conclure, monsieur le ministre, le sort des populations et de la jeunesse des départements et territoires d'outre-mer est entre vos mains. La réussite de ces régions est de votre responsabilité. Vous pouvez compter sur mon appui tant qu'il s'agira de réaliser ces espérances. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelques mois, le Premier ministre commençait sa déclaration de politique générale en évoquant la préoccupation permanente qu'était devenue pour lui la Nouvelle-Calédonie. Très rapidement, sous la haute autorité du Président de la République et avec votre collaboration efficace, monsieur le ministre, il entreprenait une action difficile mais bientôt couronnée de succès.

Il démontrait ainsi qu'il existe, pour faire face aux problèmes qui se posent outre-mer - et qui pour l'essentiel ne sont rien d'autre, nous le savons tous, que des séquelles du colonialisme - une autre politique que celle qui oscille entre l'assistance paternaliste et la répression brutale, une politique que l'on peut résumer ainsi : plus de justice, plus de respect de la dignité des hommes, plus de responsabilité locale, plus de développement économique.

Eh bien ! cette politique, nous savons que vous avez la ferme intention de la mettre en œuvre dans les départements d'outre-mer, renouant en cela d'ailleurs avec ce qui avait déjà été entrepris entre 1981 et 1986 et qu'il faudrait peut-être rappeler à quelques annés.

Mais il ne suffit pas de fonder sa politique sur des principes justes et d'avoir la volonté de mettre ceux-ci en application ; encore faut-il apprécier correctement les besoins que l'on veut satisfaire, bien évaluer l'acuité des problèmes que l'on veut résoudre. Sur ce point, je l'avoue, j'ai, malgré tout, besoin d'être rassuré.

Il existe manifestement un « syndrome calédonien » et j'en comprends bien les causes. L'une de ses manifestations consiste à juger la situation de nos départements d'outre-mer par opposition avec celle de la Nouvelle-Calédonie ; et j'ai le sentiment parfois qu'à force d'exagérer les contrastes on finit par brosser de ces départements un tableau par trop rassurant !

Or, les sujets d'inquiétudes sont fort nombreux. J'en citerai quelques-uns en m'en tenant à la Martinique :

Le tout premier est évidemment celui de l'emploi. Le chômage continue de croître et il atteint maintenant un taux de 31 p. 100, tout à fait intolérable, qui résulte évidemment d'une situation économique catastrophique et qui n'a rien de conjoncturel, ce qui est particulièrement préoccupant à quatre ans de l'achèvement du grand marché unique.

Une situation marquée par une dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur. Pratiquement tous les secteurs sont touchés, d'autres l'ont dit déjà, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le secteur industriel.

Le tourisme, qui est l'un des rares secteurs, avec le bâtiment, à connaître une progression sensible, se voit déjà menacé par une désaffection de plus en plus marquée de la clientèle nord-américaine.

Comme on le voit à l'évidence, la fameuse loi de programme relative au développement des départements d'outre-mer, votée en 1986, est loin d'avoir eu les effets spectaculaires que promettaient ses concepteurs parisiens !

Comme nous l'avions prédit à l'époque, « la montagne a accouché d'une souris ». Je suis tenté d'ajouter aujourd'hui que la souris ne survit que parce qu'on veut bien la maintenir en réanimation artificielle, ce qui ressemble à s'y méprendre à de l'acharnement thérapeutique.

Autre problème préoccupant, l'enseignement dont le « rendement » est anormalement bas. L'échec scolaire atteint des taux records et 15 p. 100 seulement d'une classe d'âge arrive au baccalauréat.

Préoccupante aussi est la situation du logement. La défiscalisation, autre panacée du gouvernement précédent, a, certes, relancé l'activité du bâtiment, mais ce sont des logements de haut standing qui se construisent tandis qu'augmentent sans cesse la demande de logements sociaux.

Il faudrait encore évoquer le problème du foncier avec les effets pervers de la défiscalisation, spéculation effrénée, déclassements abusifs des terres agricoles. Des pans entiers du patrimoine martiniquais passent sous le contrôle de grosses sociétés venues de l'extérieur.

Vous le voyez, la réalité est autrement plus sombre que ne voudraient le laisser croire certains dépliant touristiques !

Alors, en regard, que dire du budget qui nous est présenté ? Incontestablement il traduit un effort appréciable consenti par le Gouvernement dans une conjoncture difficile.

Avec pratiquement deux milliards de francs, il s'inscrit en augmentation de près de 12 p. 100 par rapport à 1988. Même si c'est essentiellement la Nouvelle-Calédonie qui en profite, l'ensemble des départements d'outre-mer voit sa dotation progresser d'environ 7 p. 100.

Il faut par ailleurs se féliciter du fait que les crédits qui augmentent le plus sont les crédits d'action économique ainsi que les crédits du F.I.D.O.M.

Enfin, il faut tenir compte des dotations, parfois en légère augmentation, des ministères techniques.

Alors, y a-t-il encore place pour mes appréhensions du début ? Malheureusement oui ! On ne doit pas se dissimuler que tout cet effort, pour louable qu'il soit, ne suffira pas à renverser la tendance actuelle, ne parviendra pas à amorcer un vrai démarrage économique, en même temps qu'une avancée significative vers l'égalité sociale.

Mais il ne faut pas croire que la réponse aux insuffisances, dont nous pourrions aisément dresser le catalogue, consiste à vous dire simplement qu'il convient de dépenser plus pour les départements d'outre-mer. Non, il s'agit surtout de dépenser mieux !

Or, pour dépenser mieux, il n'y a qu'une recette, conforme à l'esprit même de la décentralisation : améliorer et développer toujours davantage la concertation avec ceux qui vivent les besoins sur place et qui sont les artisans du développement sur le terrain.

C'est pourquoi je renouvelle le souhait que j'ai déjà formulé ici, non seulement en mon nom et au nom, bien sûr, d'Aimé Césaire, mais au nom de tous mes collègues de la Martinique et je peux dire des départements d'outre-mer, souhait que se tienne, le plus tôt possible, le grand débat sur le développement économique des départements d'outre-mer qui nous a déjà été promis.

Un débat, oui, mais à condition que ce soit un vrai débat, bien préparé, ouvert, où chacun soit disposé à laisser dériver ses idées ; surtout un débat qui soit suivi d'initiatives originales. Je suis convaincu que la moisson de propositions novatrices sera abondante.

En tout cas, les élus et les socioprofessionnels des départements d'outre-mer ont beaucoup à dire sur les moyens à mettre en œuvre pour lever les principaux handicaps économiques et institutionnels qui nous font regarder 1992 avec angoisse, pour favoriser l'investissement productif, pour rendre nos entreprises plus rentables et performantes, pour améliorer l'enseignement et la formation, pour dynamiser la recherche, pour adapter la politique du logement à nos besoins qui sont très spécifiques, pour mieux assurer notre insertion et notre rayonnement dans la Caraïbe, etc.

Monsieur le ministre, il faut que le Gouvernement prenne à bras le corps le dossier des départements d'outre-mer avec la même détermination, le même courage et - pourquoi pas ? - le même enthousiasme qu'il a su trouver pour aborder celui de la Nouvelle-Calédonie. Il y va de notre avenir, mais aussi de celui de la France pour laquelle nos îles lointaines constituent, quoi qu'en disent certains, davantage des atouts que des fardeaux.

La tâche est difficile, car l'héritage est lourd. Pour la mener à bien vous pouvez être sûr en tout cas de bénéficier de notre confiance et de pouvoir compter sur notre collaboration. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Emile Vernaudon.

M. Emile Vernaudon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le projet de loi de finances pour 1989, il y a, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, et notamment la Polynésie française, des actions intéressantes certes, mais aussi un certain nombre d'oublis ou d'insuffisances.

Au titre des actions intéressantes, il faut relever qu'un crédit de près de 16 millions de francs est affecté à la création d'une section du service militaire adapté en Polynésie. Ce service militaire adapté aura pour mission de former et d'éduquer chaque année des jeunes gens originaires des îles Marquises dans les métiers du bâtiment, de l'agriculture et, ultérieurement, de la pêche.

On ne peut que se féliciter par ailleurs de l'augmentation de 20 millions de francs dont bénéficie la dotation de la section générale du F.I.D.E.S. : grâce à ces crédits supplémentaires, un effort plus important pourra être réalisé en faveur du logement social ou au bénéfice de diverses opérations d'investissement. Cette mesure est heureuse, spécialement pour la Polynésie qui a un important retard à combler en logements sociaux et qui connaît un sérieux problème de résorption de l'habitat insalubre.

L'office territorial de l'habitat social consentira un effort équivalent à celui de l'Etat, ce qui permettra de doubler, en 1989, le nombre de logements sociaux par rapport à l'année précédente.

Il faut se réjouir également de la création du secrétariat permanent du conseil du Pacifique sud. Les Polynésiens sont heureux et fiers que M. le Premier ministre, Michel Rocard, ait bien voulu leur manifester sa confiance en associant étroitement le président du gouvernement de la Polynésie française, le député Alexandre Léontieff, à la politique de coopération régionale menée par la France dans le Pacifique sud.

Cependant, il est regrettable que le Conseil du Pacifique sud dispose de si peu de crédits. Que peut-on faire, en effet, avec un million seulement quand on connaît l'immensité de

la région du Pacifique sud et les importants besoins de solidarité éprouvés par les petits Etats de la région, lorsqu'ils sont ravagés par un cyclone, par exemple ?

Les crédits de fonctionnement du secrétariat permanent du Conseil du Pacifique s'élevaient, certes, à 3 millions de francs, mais ils proviennent malheureusement d'une redistribution des crédits du chapitre 41-91, article 60, que je ne peux pas approuver.

En effet, les crédits de ce chapitre servent, en Polynésie, à la prise en charge par l'Etat des rémunérations des médecins militaires, des conseillers pédagogiques et des instituteurs spécialisés qui sont appelés à servir dans les archipels éloignés. Réduire ces crédits, c'est renoncer à la relève de ces fonctionnaires dont l'action bénéfique n'est plus à démontrer. L'Etat veut-il donc se désengager au point de supprimer finalement tous ces emplois ?

Enfin, la réduction globale des crédits consacrés à l'action sociale et culturelle dans les territoires d'outre-mer ne me paraît pas justifiée. Pourquoi cette diminution de 4 p. 100, alors que les besoins sont immenses en ce domaine ? En tout cas, cette réduction ne va pas dans le sens d'une solidarité nationale accrue.

Avant de terminer, je relève que des subventions sont accordées à nos voisins du Pacifique, Wallis-et-Futuna et Nouvelle-Calédonie, alors que la Polynésie semble oubliée. Or notre situation économique et financière n'est pas meilleure que la leur.

Je regrette d'autant plus l'absence d'inscription à ce titre, dans le projet de budget, qu'à plusieurs reprises j'ai personnellement appelé l'attention des autorités de l'Etat sur le déséquilibre budgétaire de la Polynésie qui atteindra environ 132 millions à la fin de l'exercice 1988.

Sous le bénéfice de ces observations, j'approuve globalement le projet de loi de finances pour 1989.

Ioarana ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de vous faire part de mes réflexions sur ce budget, je vais porter à la connaissance de l'Assemblée l'intervention qu'aurait prononcée M. Elie Castor s'il avait pu être présent aujourd'hui. Il est en effet retenu en Guyane après avoir été atteint par la forme la plus grave du paludisme ; il commence seulement à se rétablir. Il m'a donc demandé de vous lire le texte qu'il avait préparé :

« Monsieur le ministre, à l'évidence, le budget que vous proposez aux départements d'outre-mer pour 1989 témoigne de votre volonté de rompre avec la période de stagnation que nous avons connue ces deux dernières années.

« Certes, nous aurions aimé en débattre dans une assemblée moins déserte qui aurait eu le privilège de témoigner de son intérêt pour les problèmes de nos régions ultra marines, mais les exigences du calendrier ont voulu que nous nous retrouvions un dimanche pour faire entendre nos spécificités dominiennes.

« Fort heureusement, au-delà de ces considérations négatives, votre budget, monsieur le ministre, apparaît comme l'une des grandes priorités gouvernementales en 1989 avec une augmentation substantielle de 11,72 p. 100 par rapport à 1988, alors que nous nous situons dans un contexte budgétaire global de rigueur.

« Il m'appartient donc de saluer cet effort qui, rompant avec les velléités de recentralisation du gouvernement de M. Chirac, devrait permettre aux habitants de la Guyane de poursuivre sur la voie de la concrétisation des grands projets d'infrastructures de ce département.

« Néanmoins, nous voudrions avoir la confirmation que nos priorités se rejoignent et que nous pourrions, ensemble, relancer le train de la décentralisation, si brutalement freiné dans son élan par le gouvernement de M. Chirac.

« S'agissant de la santé, la construction du nouvel hôpital demeure l'une de nos préoccupations majeures et nous voudrions obtenir confirmation de votre volonté d'affecter des crédits substantiels à la poursuite de cette opération.

« Par ailleurs, compte tenu de la nécessité de continuer la politique harmonieuse de santé mise en œuvre par l'exécutif départemental, la lutte contre les maladies transmises par les

insectes vecteurs doit rester une compétence départementale, étant bien entendu que la compétence de l'Etat doit demeurer affirmée, au plan international, en ce qui concerne les grandes endémies.

« Dans le domaine de l'éducation, force est de constater qu'après deux années d'application des lois de décentralisation, les difficultés persistent et que toutes les interventions effectuées auprès des ministères concernés n'ont pas abouti.

« En effet, les problèmes de pré-scolarisation sont très aigus en Guyane et ce sont les collectivités régionales et départementales qui sont obligées de suppléer aux carences de l'Etat.

« Au niveau des collèges, la situation n'est guère meilleure, car on constate que le principe fondamental des lois de décentralisation n'est pas respecté puisqu'il n'y a aucune adéquation entre les charges et les ressources transférées. C'est ainsi que, pour la construction des collèges, la participation du département est huit fois supérieure à celle de l'Etat qui, dans sa répartition, n'a pas tenu compte de la situation particulière de la Guyane dont la capacité d'accueil est insuffisante et l'évolution démographique galopante.

« On se retrouve donc dans une situation où les nouveaux collèges de Remire-Montjoly, Matoury, Maripasoula, Mana et ceux à venir, ne seront pas pris en compte par l'Etat. Il conviendrait de remédier à cette situation, notamment en abondant les crédits de la D.G.D.

« Dans le secteur culturel, la Guyane attend toujours la construction de la bibliothèque centrale de prêt et l'attribution des crédits nécessaires au réaménagement du musée départemental.

« Au niveau économique, la modernisation des flottilles de pêche est attendue.

« Les agriculteurs ont, pour leur part, manifesté récemment leur mécontentement quant à une situation d'endettement qui perdure depuis l'échec retentissant du fameux plan vert. Il est donc urgent de revoir ce dossier considérable qu'est l'agriculture, en étudiant tous les moyens d'apurer, pour tous, les dettes contractées.

« L'installation de jeunes agriculteurs ne devrait se faire qu'après révision des modes de financement et mise en œuvre d'un plan de restructuration repensé pour éviter les nombreuses injustices de celui élaboré à la hâte par le gouvernement de M. Chirac avant les élections.

« Est-il besoin de le répéter ? Il ne saurait y avoir de développement économique sans formation des hommes.

« A ce titre, nous attendons les 50 millions de francs nécessaires à la construction du centre de formation des apprentis, tant il est vrai que l'accent devra être mis sur la formation professionnelle. Elle incombe, certes, à la région, mais ses moyens financiers d'action doivent être renforcés compte tenu de l'ouverture des grands chantiers en Guyane : barrage de Petit-Saut, pont sur la Mana, route de Regina à Saint-Georges.

« Les formations devront déboucher sur des emplois réservés en priorité aux Guyanais, principaux acteurs du développement économique de ce département.

« Malheureusement, les entreprises guyanaises ne trouvent pas, auprès des banques commerciales de la place, les appuis financiers dont elles auraient besoin. En outre, les taux quasi usuraires pratiqués, auxquels il faut ajouter l'accumulation des garanties exigées, sont autant de griefs qui plaident en faveur d'une véritable banque régionale dont l'objectif prioritaire serait de provoquer et d'accompagner le développement local.

« Considérant que la Société financière de développement de la Guyane - la Sofidég - n'est pas en mesure de jouer ce rôle, en raison du caractère limité de ses interventions et de sa propre structure juridique, il est indispensable que soit créée sur place une banque régionale de développement qui servirait de levier au développement économique.

« Dans cette optique, vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, que le F.I.D.O.M., instrument d'impulsion économique par excellence, mérite une réforme. Il est vrai que vous prévoyez une dotation substantielle de 405 millions de francs en autorisations de programme pour l'année 1989. Mais qu'en adviendra-t-il au moment de la répartition ?

« Dès votre prise de fonctions, vous nous avez fait connaître votre souci de réformer le F.I.D.O.M. Sachez que les préoccupations des élus guyanais vont dans le même sens

et que, dès le mois de juin, j'ai soumis à votre attention un projet de décret portant refonte de ce fonds, car il appert que la procédure budgétaire afférente, établie au regard du décret n° 84-712 du 17 juillet 1984, est en nette discordance avec le concept de la décentralisation, puisqu'elle tend à maintenir une tutelle de fait du commissaire de la République sur les collectivités locales.

« En tout état de cause, nous considérons que le F.I.D.O.M. doit être à la fois un fonds déconcentré à l'égard de la section générale pour laquelle le représentant de l'Etat est compétent, et un fonds décentralisé à l'endroit des sections régionales et départementales qui relèvent de la responsabilité des exécutifs locaux.

« Comment en serait-il autrement quand nous connaissons votre volonté de relancer la décentralisation, après deux années de régression, notamment par les contrats de plan ?

« Les Guyanais ne comprendraient pas qu'à l'aube de 1993, les collectivités territoriales ne disposent pas de moyens nouveaux pour exercer pleinement les compétences que la loi leur a confiées.

« Dans cette optique, la question du foncier doit être réglée en priorité, car nul ne saurait nier que, pour opérer une véritable dynamique régionale, tant sur le plan forestier qu'agricole, les collectivités doivent avoir nécessairement la maîtrise du foncier.

« Des lors, monsieur le ministre, il vous appartient de montrer votre détermination à moderniser la décentralisation en réglant de manière durable le problème des transports intérieurs de notre département dont la couverture des dépenses pourrait être alimentée par une surtaxe sur le carburant vendu au détail puisque la Guyane connaît des problèmes spécifiques de transports.

« En effet, de nombreuses communes du département, notamment Maripasoula, Saül, Camopi, Ouanary et Saint-Georges, du fait de l'inexistence d'infrastructures routières ne peuvent être desservies que par voie aérienne fluviale ou maritime.

« En outre, la création de nombreux villages aux abords des fleuves nécessite, compte tenu de la forte proportion d'enfants scolarisables, la mise en place de services de transports par pirogue, donc des moyens financiers supplémentaires pour assurer efficacement leur fonctionnement, sans compensation aucune de la part de l'Etat, les dépenses afférentes étant prises en charge intégralement sur le budget du département.

« Pour démocratiser la décentralisation monsieur le ministre, il faudrait non seulement se pencher sur la question des réfugiés surinamiens dont le nombre élevé pose des problèmes aux habitants de Saint-Laurent-du-Maroni, mais encore faire en sorte que les élus guyanais soient associés à toute politique d'immigration qui ne doit être analysée que comme faisant partie intégrante d'un plan régional de développement économique, dont l'élaboration et la mise en application relèvent de la compétence de la collectivité régionale.

« Pour aller plus loin, avec la décentralisation, monsieur le ministre, il conviendrait, en prévision du Marché unique européen, de favoriser une meilleure insertion des départements d'outre-mer dans leur zone géographique.

« Dans le cadre du programme européen d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer - le Posaidom - il sera indispensable de privilégier nos intérêts spécifiques et de prévoir une représentation de nos régions au sein de la délégation française au Comité économique et social européen.

« Mieux, la Communauté économique européenne devrait avoir dans chaque D.O.M. un bureau de liaison et d'information.

« Il est urgent de créer, pour nos régions, un cadre organisationnel approprié pour notre développement, sinon l'Acte unique européen de 1992 nous donnera le spectacle d'un combat inégal entre les économies désarticulées des départements d'outre-mer et les économies structurées des pays du continent européen.

« Ce choc risquant d'être fatal pour nos productions, avec les conséquences fâcheuses que l'on peut imaginer, nous exigeons du Gouvernement qu'il prenne des mesures de sauvegarde, à l'instar de l'Espagne et du Portugal, dans le cadre d'une organisation économique spécifique aux départements d'outre-mer.

« C'est dans ces conditions uniquement que nos économies pourront structurer un tissu productif qui permettra à nos régions de n'être plus à la périphérie de l'Europe, mais avec l'Europe comme partenaire.

« Dans la mesure où votre projet de budget tente de relever ce défi, j'accepte de prendre avec vous le pari du développement économique et du progrès social de la Guyane. »

J'en viens maintenant, monsieur le président, mes chers collègues, à ma propre intervention.

Monsieur le ministre, lorsque vous avez été appelé à assumer la charge de l'outre-mer, la situation n'y était pas des plus paisibles : de graves affrontements opposaient les Calédoniens et les tentatives de remise en cause de la régionalisation étaient observées avec inquiétude par les populations.

En six mois, vous n'avez pas prononcé beaucoup de discours, mais vous avez su, aux côtés du Premier ministre, contribuer à rétablir la paix civile en Nouvelle-Calédonie à travers les accords de Matignon et d'Oudinot ; vous avez répondu à l'attente des habitants des départements d'outre-mer et de leurs représentants en amendant le projet de loi sur le R.M.I. ; vous avez reconnu la priorité que constitue la formation de ces hommes et de ces femmes, et vous nous présentez aujourd'hui un budget en augmentation de 11,72 p. 100 dans lequel l'action économique est plus particulièrement privilégiée.

Le groupe socialiste vous dit toute sa satisfaction et vous assure de son soutien.

Mais, dans les départements et territoires d'outre-mer, les populations, qui ont largement accordé leur confiance au Président François Mitterrand, attendent une évolution significative de leurs conditions de vie. Confrontés à des échéances telles que l'autodétermination pour la Nouvelle-Calédonie ou l'élargissement du Marché commun, nos compatriotes d'outre-mer disposent désormais de délais très courts pour réaliser leur développement économique et pour parvenir à l'égalité sociale.

Certes, la France ne ménage pas ses efforts budgétaires. Mais les gouvernements qui ont précédé le vôtre et dont parlait l'opposition ce matin ont-ils vraiment bien réparti les investissements ?

Bien que l'Etat transfère des sommes importantes vers l'outre-mer, que des mesures de défiscalisation soient prises, que les richesses existent sur le terrain, l'économie, aujourd'hui, après une trentaine d'années d'efforts, s'apparente toujours à un système d'import-distribution et vit comme sous perfusion.

Rien ne sera possible sans rupture avec cette tradition d'assistanat et sans relever les redoutables défis que sont le chômage, l'illettrisme, les problèmes institutionnels et l'Acte unique européen.

Comme en métropole, la priorité réside dans la lutte contre le chômage ; pour renverser la tendance, il faut développer le système éducatif et adapter les formations au contexte particulier de chaque département d'outre-mer et de chaque territoire d'outre-mer, afin de marcher vers l'autosuffisance. Ce contexte, c'est un secteur tertiaire hypertrophié, des activités économiques qui fonctionnent sans relations entre elles, des liaisons difficiles avec l'extérieur, un environnement à explorer, et des richesses locales insuffisamment exploitées. Mais leur potentiel humain et leur situation géographique sont des atouts pour les départements et territoires d'outre-mer, dès lors que tous les acteurs économiques se sentiront concernés : l'Etat, avec les contrats de plan Etat-région, les élus locaux, pour rechercher en permanence la concertation avec les autres acteurs économiques dans l'élaboration des projets de développement et de formation ; les entreprises, les travailleurs, les jeunes et leurs formateurs.

Outre-mer, plus que partout ailleurs, une véritable politique contractuelle doit être mise en place. Les lois Auroux pourraient en fournir le cadre.

La première condition d'une diminution de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur réside dans la diversification de l'agriculture. Une réforme foncière et agraire, la modernisation et l'adaptation des outils de production et surtout le soutien aux expériences coopératives et aux sociétés d'économie mixte par le biais financier, technique, et de la commercialisation des produits, peuvent en être les instruments.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Le Foll.

M. Robert Le Foll. Oui, monsieur le président. J'ai beaucoup parlé pour M. Castor. (Sourires.)

De même, le développement industriel local ne peut que s'appuyer sur des entreprises de taille petite et moyenne, en rapport avec les débouchés existant dans ces départements.

Tributaire de la compétitivité et des transports, cette industrie pourrait se voir favorisée au travers des concours accrus des centres de haute technologie implantés sur place - je pense au C.E.P. en Polynésie et au C.S.G. en Guyane -, en matière de recherche et de coopération. Mais rien ne sera possible sans la remise en cause du système de l'import-distribution car l'Acte unique européen, source d'inquiétude pour les départements d'outre-mer, rend les évolutions encore plus difficiles.

Pour que l'entrée de ces départements dans le Marché commun ne signifie pas la condamnation de toutes leurs entreprises et l'aggravation du chômage, des modalités spécifiques doivent être proposées.

Avant la disparition des barrières douanières, il ne reste que quatre ans pour mettre en place un plan de rattrapage et de consolidation du développement économique de l'outre-mer que la décentralisation avait impulsé.

Une série de mesures dérogatoires, inspirées de celles proposées par la commission des îles européennes et la conférence des régions périphériques et maritimes tenues à La Réunion, assurera la pérennité de ces efforts.

Peut-être faudrait-il envisager de créer une représentation regroupant les territoires ultramarins dépendant des Etats européens, afin de mieux préserver leurs intérêts communs.

Il n'est pas question de marginaliser les départements d'outre-mer, mais de leur permettre, par des mesures conformes aux lois françaises et communautaires, de renforcer leur tissu économique et social, avant qu'ils ne soient exposés à la concurrence européenne et internationale.

En France métropolitaine, la communauté des originaires d'outre-mer s'élargit, elle est estimée à environ 650 000 personnes. Tous aspirent à l'affirmation de leur identité culturelle, au maintien des liens avec leur terre d'origine et à un éventuel retour au pays. Ils doivent, en conséquence, être en mesure de se créer une place dans la société d'accueil grâce à une action régulière et persévérante sur les mentalités pour assurer à terme une véritable égalité des chances et la cohabitation harmonieuse entre les communautés. Pour les aider, l'A.N.T. a été créée en 1982. Dotée d'antennes en province et outre-mer ainsi que de centres de formation, elle a pourtant vu ses réalisations et ses structures considérablement détériorées par la politique du gouvernement précédent. Les missions initiales de l'A.N.T. doivent être restaurées.

Très présents parmi les préoccupations des originaires d'outre-mer en métropole, la volonté de retour périodique au pays et le maintien des liens à travers les échanges culturels, voilà des objectifs ambitieux dont l'ébauche apparaît à travers votre proposition de budget, monsieur le ministre.

Vous nous avez annoncé ce matin votre volonté de promouvoir le développement économique, de tout faire pour faciliter l'entrée des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne, de mettre en place le R.M.I., de promouvoir la formation. Vous nous avez montré qu'en six mois vous aviez beaucoup fait.

Nos collègues communistes, qui ce matin disaient qu'ils ne pouvaient pas voter ce budget, n'ont peut-être pas suffisamment tenu compte de ce que nous avons fait par le passé lorsque nous étions au pouvoir, de ce qui a été réalisé pendant ces six mois et de ce que vous vous engagez à faire.

De même, notre collègue de l'U.D.F. déclarait qu'il tenait à ce que soit développée l'identité culturelle des départements et territoires d'outre-mer. Tel a été notre souci depuis des années, et je crois que c'est entré dans les faits grâce à la décentralisation. Il a dit également qu'il était très favorable à l'égalité sociale. Je crois que nous y sommes tous ici favorables, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

J'espère donc que ces déclarations d'intention, qui font que le budget est très apprécié sur de nombreux bancs, nous permettront de nous rassembler, au-delà des intérêts politiques, comme disait M. Virapoulé ce matin, pour que l'outre-mer français puisse trouver toute sa place dans le développement

de notre pays. La tâche est immense, car les populations d'outre-mer espèrent beaucoup de nous. Les élus socialistes et leurs amis, monsieur le ministre, vous apporteront leur soutien actif et chaleureux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les différents orateurs qui sont intervenus au cours de ce débat ont posé de nombreuses questions dont certaines sont revenues à plusieurs reprises.

Ainsi, sur la ligne budgétaire unique, question qui m'a été posée notamment par MM. Jean-Paul Virapoullé, Auguste Legros, Henry Jean-Baptiste, Dominique Larifla, André Thien Ah Koon, je répondrai que le montant des crédits de la ligne budgétaire unique est fixé, dans le projet de loi de finances pour 1989, à 900 millions de francs contre 880 l'année dernière.

Le Gouvernement est bien sûr très conscient que cette progression est modeste au regard des besoins considérables des départements d'outre-mer en matière de logement social ; vous avez été nombreux à le souligner. Je confirme cependant que les engagements pris en ce domaine dans la loi de programme de 1986 seront strictement respectés. Je précise que cette loi ne fixe pas au-delà de 1987 la répartition par exercice budgétaire des ouvertures de crédits qu'elle prévoit.

Par ailleurs, une forte priorité continuera d'être reconnue aux départements d'outre-mer en matière de résorption de l'habitat insalubre. En 1988, les objectifs fixés en ce domaine par la loi de programme ont été dépassés.

Dans le cadre des contrats de plan, un effort très important sera réalisé en faveur du développement social des quartiers outre-mer. Le Premier ministre fixera dès le 17 novembre, au sein du comité interministériel d'aménagement du territoire, le montant et la répartition des concours financiers de l'Etat. Ces moyens importants qui interviendront sont répartis entre le ministère qui a en charge l'urbanisme, et le ministère des départements et territoires d'outre-mer, pour tout ce qui concerne le développement social des quartiers.

J'ajoute que, accompagnant la mise en place du revenu minimum d'insertion dans les départements d'outre-mer et confirmant ce que je disais ce matin, un effort particulier sera consenti en faveur de ceux pour qui l'action d'insertion par le logement est essentielle. A ce titre, une partie du différentiel entre les montants du R.M.I. en métropole et ceux du R.M.I. dans les départements d'outre-mer sera affectée à des actions en faveur du logement.

J'ai été interrogé sur l'octroi de mer par M. Larifla, par M. Legros, par M. Malandain et par M. Asensi. Il faut que les choses soient très claires. Il n'est pas question pour le Gouvernement d'accepter une suppression pure et simple de l'octroi de mer. Par conséquent, nous avons présenté à la Commission des communautés européennes des propositions très précises qui reposent sur les principes suivants.

Premier principe : établissement d'une taxe de base qui pourrait conserver l'appellation de « octroi de mer » et qui serait assise sur les produits introduits ou obtenus dans les départements d'outre-mer avec une modulation des taux par l'autorité régionale et avec maintien de l'affectation du produit.

Deuxième principe : possibilité, pour promouvoir le développement économique, soit d'exonérer de la taxe de base certains produits qui sont obtenus localement, soit d'ajouter un taux complémentaire aux produits introduits et possibilité de déduction à l'exportation.

Troisième principe : définition d'un code de bonne conduite pour la gestion de la taxe et fixation des limites de la taxation complémentaire par référence au produit de la taxe de base.

Ce nouveau dispositif que nous proposons à la Commission devra avoir un rendement net équivalent à l'octroi de mer actuel, y compris sur le plan de l'évolution de la ressource. Nous sommes suffisamment conscients de la part que représente l'octroi de mer dans les ressources des collectivités

locales pour être très vigilants sur cette proposition. Il semble que la Commission soit ouverte à cette approche. Ce dispositif serait mis en place progressivement à partir de 1993. D'ici là, le régime actuel serait maintenu et les modalités de son remplacement étudiées, notamment à partir de simulation des taux selon les modalités que je viens d'exposer.

La Commission des communautés européennes répondra très prochainement à ces propositions, mais j'ai cru comprendre que le dialogue sur ces questions avançait entre le Gouvernement et la Commission.

M. Larifla, M. Castor - par la voix de M. Le Foll - et les rapporteurs m'ont interrogé sur l'importante question de la réforme du F.I.D.O.M. régional et départemental.

Vous avez souhaité que des mesures de déconcentration des sections régionales et départementales du F.I.D.O.M. soient prises.

Nous sommes très conscients de la nécessité de raccourcir les délais, d'alléger les contrôles effectués par les préfets au niveau de l'ordonnancement. En accord avec mon collègue chargé du budget et avec mon collègue chargé des collectivités locales - je pense à M. le ministre de l'intérieur -, j'ai décidé que les dotations inscrites au budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, chapitres 68-03 « Subvention au F.I.D.O.M., section régionale » et 68-04, seront versées, après répartition par le comité directeur, sous forme de subventions globales aux budgets respectifs des régions, des départements et des collectivités territoriales d'outre-mer. Le Gouvernement prendra donc tout prochainement les mesures réglementaires ou législatives nécessaires pour officialiser une telle réforme.

Je crois ainsi donner satisfaction à tous les élus qui, comme M. Larifla notamment, ont tenu à me faire part de ce point qui les préoccupait beaucoup. A cet égard, le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement doit permettre de s'orienter vers une consommation plus diligente des crédits.

S'agissant de l'égalité sociale, M. Rossi, M. Moutoussamy, M. Legros ont souhaité avoir des précisions en matière de prestations sociales notamment. Le fait nouveau que constitue le revenu minimum d'insertion nous oblige à reconsidérer les priorités et les programmes qui étaient définis par la commission Rivierez. Ainsi, la consultation que j'évoquais dans mon intervention va être engagée dans les toutes prochaines semaines par la commission des sages sur l'égalité sociale et le développement économique. Ces propositions permettront alors de déterminer les étapes qui conduiront à l'égalité sociale, et donc à l'alignement des prestations sociales. Il faut bien prendre en compte cette dimension nouvelle que constitue - et nous nous en félicitons - le revenu minimum d'insertion.

MM. Lise, Pourchon, Rossi, Thien Ah Koon m'ont interrogé sur les effets de la défiscalisation. Il faut bien considérer que de tels effets ne peuvent être appréciés qu'au terme d'une période significative. La stabilité du système de défiscalisation est nécessaire pour encourager un meilleur emploi des fonds défiscalisés. De surcroît, des délais sont nécessaires à la fois pour réaliser des opérations d'ingénierie financière et pour identifier les projets. Le Gouvernement a invité l'administration locale à concourir à la recherche de meilleurs projets. Nos propositions pour réactiver l'A.N.D.D.O.M. ont pour objet la recherche et la mise au point de projets mieux adaptés.

Je répète devant l'Assemblée que la défiscalisation a été utile. Mais elle a aussi montré ses limites, notamment en matière de logements. Nous devons faire le point au terme de l'année 1989 et examiner si ce dispositif peut et doit être adapté. Je ne doute pas que, dans ce domaine, les avis que vous formulerez conduisent à adopter les solutions qui s'imposent.

M. Legros et M. Thien Ah Koon ont évoqué la réduction des crédits de formation professionnelle et de formation continue. Il est vrai que les crédits de formation du ministère des départements et territoires d'outre-mer apparaissent au chapitre 46-94 et qu'aux articles 31 et 60 ils subissent des abattements d'un montant de 94 882 francs, soit une réduction de 4 p. 100. Mais elle concerne le titre IV de l'ensemble des budgets. Ces abattements n'auront donc aucun effet sur la formation outre-mer, puisque les interventions du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle seront en rapide augmentation en 1989. Le secteur de la formation est bien prioritaire au titre des contrats de Plan. Sans

qu'il soit possible d'annoncer maintenant un montant définitif avant les derniers arbitrages qui doivent être effectués le 17 novembre, on peut confirmer que le taux de satisfaction des demandes dans le secteur de la formation est le plus élevé par rapport aux autres secteurs, tant en investissement qu'en fonctionnement.

M. Thien Ah Koon a souligné les retards que connaissent les départements d'outre-mer, notamment la Réunion, dans le domaine de la formation continue. Je souligne que ce secteur recevra, au titre des contrats de Plan, une réponse très favorable, en particulier pour le département de la Réunion. J'y ai veillé personnellement lors des procédures d'examen des projets de contrats de Plan.

Lorsque la formation professionnelle ne pourra pas être dispensée sur place, elle pourra l'être en métropole, dans le cadre des accords passés entre l'A.N.T. et les conseils régionaux. J'ai confirmé ce matin que de telles procédures seraient maintenues à l'avenir.

Les rapporteurs ainsi que M. Thien Ah Koon et M. Rossi ont évoqué la coopération régionale. Comme je le disais dans mon intervention initiale, une meilleure insertion des départements et territoires d'outre-mer dans leur environnement géographique est une priorité de l'action gouvernementale. La commission de l'océan Indien, qui est un organisme de droit international, permet une excellente association de la Réunion et des pays voisins. Je suis, pour ma part, disposé à étudier avec les élus dans quelles conditions la politique de coopération décentralisée des deux collectivités françaises de l'outre-mer pourrait être mieux coordonnée avec notre politique au sein de la commission de l'océan Indien.

Notre politique de coopération régionale dans les Caraïbes et dans le Pacifique pourrait aussi s'inspirer du précédent de l'océan Indien. Il n'est pas exclu que je puisse formuler un certain nombre de propositions à ce sujet au cours du premier semestre de 1989.

A propos de la Guyane, M. Bertrand a souhaité appeler mon attention sur les problèmes de R.F.O. Les populations de l'outre-mer doivent pouvoir bénéficier d'une radio, d'une télévision, d'une production, d'une diffusion audiovisuelles de qualité qui, d'une part, répondent aux attentes et aux aspirations culturelles des populations pour refléter, mais aussi pour développer leur identité propre, riche et diversifiée et, d'autre part, permettent d'assurer un réel rayonnement culturel des régions d'outre-mer sur leur environnement géographique et, par là, le rayonnement de la France et de la francophonie.

Ces objectifs ambitieux imposent que le cahier des charges, la formation des personnels et les moyens de R.F.O. soient adaptés dans le cadre tracé par le projet de loi sur l'audiovisuel qui sera bientôt présenté à votre assemblée. Je serai particulièrement vigilant et attentif à ce que la politique audiovisuelle s'intègre dans une politique culturelle cohérente au profit des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bertrand et M. Castor, celui-ci par l'intermédiaire de M. Le Foll, m'ont interrogé sur le problème des réfugiés du Surinam. Je me suis rendu sur place et je peux vous indiquer que le Gouvernement poursuit son action pour que les populations réfugiées puissent retourner dans leur pays. La convention tripartite entre la France, le haut comité des réfugiés et le Surinam a déjà porté quelques fruits puisque le nombre de réfugiés est en diminution. Un comptage précis, effectué en novembre par la gendarmerie, a permis de l'évaluer à 7 000, alors qu'il était supérieur à 8 000 au précédent recensement de juillet. Mais le Gouvernement a également dû faire face à une situation de fait et organiser l'accueil de ces réfugiés, ce qui, deux ans plus tard, n'est pas sans poser quelques problèmes d'équilibre des populations dans la région du Maroni. J'ai pu m'en rendre compte sur place. J'ai pris des dispositions pour limiter les problèmes de voisinage entre les communautés. J'ai également décidé que serait organisée une rescolarisation en langue hollandaise et une préscolarisation à la demande des responsables des camps de réfugiés. J'ai bien noté votre souci que ces actions ne réduisent pas le nécessaire effort d'éducation pour les populations guyanaises.

Cette décision que j'ai été conduit à prendre est d'ordre éthique. Elle est aussi destinée à préparer la réinsertion au Surinam et à limiter les inconvénients liés à l'existence d'un grand nombre d'enfants inoccupés. Je rappelle ma volonté

d'associer les élus à la définition et à la mise en œuvre de la politique que le Gouvernement a choisi de mener sur ce dossier.

MM. Castor et Bertrand sont préoccupés par la situation des hôpitaux. Les crédits représentant la participation financière de l'Etat aux travaux de reconstruction des hôpitaux de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni pourront être dégagés au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux.

Les retards constatés ne sont pas imputables à des problèmes de financement mais à des difficultés liées notamment à la libération des terrains, en particulier à Cayenne.

M. Castor voulait voir évoquer, fût-ce rapidement, les problèmes liés à l'agriculture en Guyane, qui ont longtemps retenu mon attention. Conformément à l'engagement pris sur place, un inspecteur général de l'agriculture s'est rendu en Guyane la semaine dernière et y a rencontré les responsables agricoles. J'attends ses propositions mais, d'ores et déjà, je puis affirmer notre volonté de résoudre rapidement les problèmes des crédits de campagne qui sont un des aspects évoqués par les exploitants agricoles.

Par ailleurs, je confirme à M. Castor que j'ai demandé à mon collègue M. Bérégovoy qu'un inspecteur général des finances examine rapidement les conditions dans lesquelles pourrait être mis en place un organisme jouant le rôle d'une banque régionale de développement, éventuellement par une modification des statuts de la Sofideg. Le débat est ouvert sur cette importante question.

J'ai bien noté les observations qui m'ont été faites par MM. Virapoullé, Legros, Asensi, Bertrand et Moutoussamy sur l'évolution des crédits consacrés aux départements d'outre-mer et dont la progression est modérée. J'ai été sensible à ces remarques. Je m'efforcerai, d'ici à la fin du débat budgétaire, d'apporter une réponse sur ce point à la représentation nationale, témoignant ainsi de notre volonté de relayer vos préoccupations à propos de cette progression, que vous jugez modeste, des crédits consacrés aux départements d'outre-mer. Avant le vote de la loi de finances, nous serons donc en mesure de vous informer de ce qu'il aura été possible de faire en plus.

M. Jean-Baptiste m'a interrogé sur l'allongement de la piste d'aviation et la réalisation du port en eau profonde à Mayotte. Cela fait suite à une séance de travail que nous avons eue avec M. le sénateur Henry sur l'ensemble des problèmes mahorais. Je confirme, comme nous en étions convenus, le lancement d'une étude économique sur un nouveau projet de piste d'aviation, plus ambitieux que le projet actuel d'extension limité à 1 750 mètres. L'orientation serait, en termes de désenclavement, de privilégier un allongement de la piste de 2 000 mètres permettant de recevoir des avions du type de l'Airbus A 310 ou du Boeing 737-200. Cette nouvelle priorité resterait compatible avec le lancement d'une première phase des travaux du port en eau profonde de Longoni.

M. Jean-Baptiste m'a aussi interrogé sur le plan d'action juridique pour Mayotte. Certains des rapporteurs ont également évoqué cette question. Vous avez rappelé dans quel contexte ce plan d'action juridique a été élaboré, à l'issue de six mois de travaux par la commission centrale. Son contenu, ainsi que vous le disiez, a été approuvé par le conseil général de Mayotte en 1988. Il préconise une démarche progressive, pragmatique, prudente, pour tenir compte de la situation spécifique de l'île, et qui s'articule autour de trois points.

Un rappel sera fait des mesures déjà prises en 1987 avec, entre autres, la création d'une chambre professionnelle et l'adoption récente par le Sénat du projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Par ailleurs, un échéancier sera dressé sur la période 1988-1991, qui définira six séries d'actions en précisant pour chacune le ministère responsable : maîtrise foncière, développement de la protection sociale et du droit du travail, développement des activités économiques et financières, protection des ressources de l'île, adaptation des finances locales et, enfin, développement des interventions des services publics. De plus, il comportera un ensemble de recommandations destinées à associer les élus de la collectivité à tous ces travaux et à créer une mission juridique auprès du préfet chargée de dresser un inventaire des dispositions juridiques applicables à Mayotte. Une commission interministérielle sera également réunie au niveau

central pour assurer le suivi du Plan, et un groupe de travail sur l'état civil et la nationalité, a d'ores et déjà commencé ses travaux.

La solution considérée comme techniquement la plus adaptée par le Plan consisterait en l'adoption d'une loi d'habilitation qui permettrait au Gouvernement d'actualiser le droit à Mayotte par ordonnances. Nous en retenons le principe, et il convient d'en étudier avec soin le calendrier, car il est contraignant, et de s'assurer avant de s'engager que toutes les dispositions nécessaires auront été prises. Je suis, pour ma part, disposé à poursuivre la discussion sur ce sujet, et je confirme les propos que j'ai tenus devant la commission des lois.

Sur le revenu minimum d'insertion à Mayotte, je répondrai beaucoup plus succinctement : je reconnais la nécessité de parer aux situations de précarité que vous évoquiez ce matin, et je propose donc que le conseil général de Mayotte, en concertation avec les services de l'Etat dans la collectivité territoriale, élabore un dossier complet sur la question. Il conviendrait d'y distinguer les différentes situations, de procéder pour chacune d'entre elles à une évaluation quantitative des populations concernées, et de présenter un exposé des solutions envisageables en considération de la situation sociale et culturelle de la collectivité territoriale de Mayotte. Une fois en possession de ce dossier, je réunirai les représentants des ministères concernés pour étudier la possibilité de mettre en œuvre les différentes propositions et arrêter les dispositions nécessaires.

Afin de gagner un peu de temps, je vous répondrai personnellement et par écrit à la question sur l'institution d'une allocation aux vieux travailleurs salariés et d'une allocation aux handicapés. J'anticipe sur le souhait de concision que le président ne manquera pas de formuler, mais je devine son souci de synthèse, et je le partage en voyant ce qu'il nous reste encore à faire !

M. Grignon a évoqué les problèmes de Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous avons eu l'occasion, avec l'ensemble des élus, mais aussi des socioprofessionnels, de faire longuement le tour de l'ensemble des dossiers de cette collectivité territoriale. Faut-il le redire ? L'avenir de Saint-Pierre est lié à l'avenir de la pêche, et dépend donc du résultat des négociations franco-canadiennes. Cet avenir est aussi conditionné par les possibilités de diversification et donc de désenclavement.

Ainsi que vous le savez, après l'échec des négociations avec le Canada, un médiateur, M. Iglesias, a été désigné. Il doit remettre ses propositions dans un délai de trois mois. Je tiens à répéter que le Gouvernement sera vigilant et qu'il défendra avec détermination les intérêts des Saint-Pierrais et des habitants de Miquelon pour l'accès aux zones de pêche.

Cette détermination nous a conduits, dans un passé récent, à rompre unilatéralement les discussions et à nous engager dans la procédure de médiation. C'est le même état d'esprit qui dominera au cours des semaines et des mois à venir. Je l'ai dit aux organisations socioprofessionnelles et aux élus ; je le redis devant la représentation nationale.

Le principe du désenclavement portuaire et aérien a été retenu. Pour le désenclavement aérien, les études se poursuivent afin de définir la meilleure conception d'amélioration de l'accès aérien. Une somme de 10 millions de francs est déjà prévue en 1989 au F.I.D.C.M.

Les décisions relatives aux installations portuaires pourront être prises lorsque les études techniques, mais aussi le montage juridique de la société d'économie mixte que nous avons évoquée et qui prendrait en charge la gestion des installations portuaires nous seront parvenus. La volonté de faire diligence en ce domaine est présente, chez tous les responsables. J'ai cru comprendre lors de nos discussions qu'il existait un consensus sur la façon d'aborder ces questions du désenclavement.

M. Hoarau a demandé que les problèmes de développement économique de l'outre-mer soient traités dans leur ensemble et que les solutions soient recherchées dans le cadre d'une large concertation. Je peux lui répéter - je l'ai déjà indiqué dans mon intervention - que je suis pleinement en accord avec lui sur ces points. La commission des sages que nous allons mettre en place n'a pas pour but de noyer la question du développement économique et social mais, véritablement de la poser dans toutes ses dimensions.

Il ne s'agira pas de débats en vase clos. Une très large concertation sera organisée en métropole et dans les départements d'outre-mer. Un certain nombre de suggestions m'ont déjà été faites et nous examinons la voie la mieux adaptée. Le Gouvernement ne souhaite pas éluder les vrais problèmes, et il entend s'entourer de tous les avis nécessaires.

M. Rossi, par-delà les questions que j'ai déjà mentionnées, a parlé de l'identité culturelle. Ainsi que je le disais dans mon intervention initiale, la reconnaissance de l'identité culturelle est bien l'une des priorités du Gouvernement. C'était déjà, en son temps, celle du député de l'opposition que je fus pendant de longues années. Je portais intérêt à la reconnaissance des identités culturelles dans les départements. Il convient aujourd'hui d'étendre aux territoires la reconnaissance d'une identité culturelle qui englobe aussi les pays voisins de culture proche.

C'est parce que l'appartenance à la République n'est pas remise en cause que la reconnaissance de cette identité est aujourd'hui possible et nécessaire.

M. Castor a évoqué le projet de construction de la bibliothèque centrale de prêt de Guyane. Je lui confirme que le ministère de la culture et de la communication est disposé à participer au financement de cette bibliothèque et que cette opération pourra être retenue dès que le terrain d'assiette sera mis à disposition par le conseil général, comme cela a déjà été demandé.

M. Vernaudeau a abordé les problèmes de la Polynésie. Nous avons eu l'occasion ces derniers temps, au cours de divers entretiens, d'évoquer les questions qui se posent au territoire. C'est ainsi que nous avons notamment vérifié ensemble sur le terrain l'application du service militaire adapté.

Les moyens consacrés à la Polynésie, je le répète, n'ont pas souffert des efforts consentis pour la Nouvelle-Calédonie et pour Wallis-et-Futuna. La dotation du F.I.D.E.S. consacrée à la Polynésie connaîtra une forte croissance. Elle permettra notamment, à hauteur de 40 millions de francs, de financer le contrat de plan. De plus, l'autofinancement du territoire, nous avons eu l'occasion de l'indiquer au président du gouvernement du territoire, sera allégé à hauteur de 33 millions de francs que l'Etat prendra en charge.

M. Verdauden a par ailleurs évoqué le conseil du Pacifique Sud et rappelé la mission que le Premier ministre entendait confier au président du gouvernement du territoire. Le Gouvernement a décidé de relancer cette structure et a prévu - là aussi, c'est une innovation - une dotation de 4 millions de francs au budget pour 1989 pour que le conseil du Pacifique Sud ait les moyens de sa mission.

M. Le Foll, pour sa part, m'a interrogé sur l'Agence nationale pour la promotion et l'insertion des travailleurs d'outre-mer, l'A.N.T. Notre volonté est de faire en sorte qu'elle soit proche de ses usagers, qu'elle aide ceux qui sont éligibles au R.M.I. pour qu'ils puissent en bénéficier tant en matière de logement que d'insertion. C'est pourquoi les priorités de l'A.N.T., telles qu'elles ont été fixées pour l'avenir, portent sur l'implantation de services au contact du public dans la région d'Ile-de-France, notamment pour la préparation des dossiers du revenu minimum d'insertion, mais aussi sur les structures départementales et locales d'insertion.

Ces orientations doivent prendre place dans une réforme visant à la simplification, mais aussi à la professionnalisation de l'organigramme.

Par ailleurs, l'A.N.T. adaptera ses actions pour la mobilité dans une double direction : d'une part, en poursuivant une politique conventionnelle avec les départements et régions d'outre-mer, ainsi que je le disais tout à l'heure - nous aiderons spécialement à la formation dans l'hexagone de ceux qui ne pourraient recevoir des formations adéquates outre-mer faute de spécialités ou de places disponibles ; d'autre part, en aidant au retour dans les départements d'origine lorsque les intéressés en expriment le souhait, soit pour y exercer une activité soit pour y prendre leur retraite.

En tout cas, la réforme de l'A.N.T. est une de nos préoccupations. Elle a commencé à entrer résolument dans les faits.

M. Moutoussamy m'a interrogé sur le prix de la canne à sucre. Comme il le sait, les propositions des professionnels doivent faire l'objet d'une large discussion interministérielle. Il a cité un chiffre qu'il souhaiterait voir pris en compte. Je ne peux aujourd'hui lui apporter de réponse. Je dirai toutefois que l'avenir de la canne à sucre est étroitement lié à l'amélioration de la productivité dans l'ensemble de la filière,

mais aussi à la valorisation de ses produits. La replantation de la saule cannrière et l'amélioration des variétés en vue d'une plus grande richesse saccharifère doivent permettre d'accroître les rendements. Quant à la valorisation des produits, la Communauté économique européenne garantit aux producteurs de sucre, dans la limite des quotas, un prix nettement plus élevé que les cours mondiaux. En outre, grâce à des aides au transport, la Communauté assure au sucre importé des départements d'outre-mer une égalité de concurrence avec le sucre provenant des Etats A.C.P.

Pour ce qui est du rhum, le Gouvernement entend défendre une définition générique favorable aux intérêts des départements d'outre-mer. D'ores et déjà, le traitement fiscal national a été reconnu par les autorités de Bruxelles jusqu'à la fin de l'année 1992. D'une façon générale, la production de rhum, dans un marché qui régresse globalement, doit s'orienter vers des créneaux nouveaux correspondant au goût du consommateur, tels que le rhum agricole et le rhum léger.

L'ensemble de ces questions ont été posées dans le cadre du mémorandum en vue de l'amélioration des conditions d'insertion des départements d'outre-mer qu'ont notamment évoqué les rapporteurs, et ont donc été communiquées à la Commission des communautés. Elles doivent faire l'objet de réponses de la part de la Communauté en application de l'article 227-2 du traité, qui reconnaît aux départements d'outre-mer le bénéfice de mesures spécifiques d'adaptation.

Je crois, mesdames, messieurs, avoir répondu à toutes les questions. Si j'ai commis quelques oublis, je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Nous pouvons maintenant, monsieur le président, passer à la suite de la discussion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Compte tenu des nombreuses assurances que vous nous avez apportées, monsieur le ministre, je me permettrai de vous faire une recommandation.

Le directeur du budget de la Rue-de-Rivoli risque de vous dire que vous êtes gourmand, que tout cela va coûter cher. Je pense qu'il est une réponse que vous pourriez lui faire, et je vous la livre du fond du cœur : répondez-lui que, pour la crédibilité de la France au sein de la communauté internationale et au regard de ce qu'a coûté et de ce que coûtent encore les événements de Nouvelle-Calédonie, il est nettement plus bénéfique et moins coûteux pour la France de financer les remèdes qu'il convient au moment opportun. C'est pourquoi nous estimons que les engagements que vous prenez doivent être suivis d'effet, car ils sont un remède nécessaire à une situation préoccupante.

Cela dit, le développement économique et social des départements d'outre-mer repose sur des conditions incontournables qu'il convient de satisfaire.

En premier lieu, il faut mettre en œuvre une intégration économique plus poussée à l'Europe et en même temps - cela n'est pas paradoxal - des régimes spécifiques ponctuels pour permettre le désenclavement de ces départements, comme l'a dit ce matin avec beaucoup d'à propos M. Malandain.

En deuxième lieu, il importe de répondre aux aspirations sociales et professionnelles d'une population dont plus de 50 p. 100 ont moins de vingt-cinq ans et plus de 26 p. 100 sont condamnés au chômage.

En troisième lieu, il convient de poursuivre de façon harmonieuse et sur le long terme une politique de logement social financée, d'une part, par la ligne budgétaire unique, d'autre part, par la défiscalisation.

En quatrième lieu, il est nécessaire de développer une politique touristique ambitieuse, qui correspond aux atouts naturels de ces départements, en complément de l'organisation des secteurs agricole, artisanal, et des petites et moyennes entreprises.

Ma question comportera donc quatre volets...

M. le président. Monsieur Virapoullé, le temps qui vous est imparti est déjà écoulé !

M. Jean-Paul Virapoullé. Je conclus en deux mots, monsieur le président.

Au terme de quel échéancier, monsieur le ministre, le programme d'action dénommé P.O.S.E.I.D.O.M. sera-t-il appliqué ?

A quelle date les conseils généraux des départements d'outre-mer seront-ils consultés sur les décrets d'application du revenu minimum d'insertion, et êtes-vous, comme s'y est engagé M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, favorable à un pacte pour l'emploi dans ces départements ?

Compte tenu du faible taux de progression de la L.B.U., des crédits supplémentaires seront-ils inscrits au prochain collectif ? Si en métropole - et c'est un point important - en même temps que le R.M.I. est appliqué le bouclage de l'allocation logement, ce bouclage sera-t-il étendu aux départements d'outre-mer ?

Enfin, dans quel délai et selon quel dispositif le Gouvernement sera-t-il en mesure de faire paraître le décret d'application de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, dite « loi littoral », dans les départements d'outre-mer, conformément aux souhaits émis par les conseils généraux de ces départements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Vous m'interrogez, monsieur Virapoullé, sur l'échéancier du programme d'action P.O.S.E.I.D.O.M. J'ai déjà esquissé les réponses. Je redonne quelques dates.

Le mémorandum a été transmis à la Commission ainsi qu'à nos partenaires européens. Il propose, je l'ai dit, des mesures spécifiques fondées sur l'article 227-2 du traité de Rome. La Commission fera connaître dans les toutes prochaines semaines, je pense avant la fin de l'année, ses réponses à nos propositions.

Elle a, en concertation avec le Gouvernement, défini les axes du programme P.O.S.E.I.D.O.M. Il n'est pas possible aujourd'hui, la concertation n'étant pas terminée, de fournir l'échéancier précis d'application de ce programme qui devra, en tout état de cause, être approuvé par les instances communautaires. Je convierai, avant la fin de l'année, les présidents des assemblées des départements d'outre-mer à une rencontre de travail avec des responsables de haut niveau de la Commission des communautés pour discuter de l'application du programme P.O.S.E.I.D.O.M., mais aussi de l'importante réforme des fonds structurels.

Telles sont les précisions que je suis en mesure de fournir en ce qui concerne tant le calendrier que les actions envisagées.

J'ai déjà saisi, la semaine dernière, les présidents des conseils généraux d'une demande d'avis sur les conditions d'application de la loi instituant le R.M.I. C'est une consultation officielle à laquelle j'ai entendu procéder, puisque la loi n'est pas encore définitivement votée mais, dans le souci d'aller vite et de préparer les assemblées départementales à la consultation officielle, j'ai tenu à ce que, très rapidement, elles puissent me donner leur avis, notamment sur le dispositif d'insertion.

Vous avez, également, monsieur Virapoullé, évoqué le pacte pour l'emploi. Les syndicats patronaux des départements d'outre-mer ont fait parvenir au ministère, au mois d'octobre dernier, un projet de pacte pour l'emploi fondé notamment sur un abaissement des cotisations sociales patronales, sous certaines conditions d'embauche. Ce projet met aussi en avant la nécessité d'un effort très important de formation. Les services de mon ministère, mais aussi ceux du ministère du travail, étudient cette proposition.

Je puis d'ores et déjà annoncer que certaines réponses positives, concernant notamment la formation professionnelle, seront apportées dans le cadre des contrats de Plan Etat-régions. En outre, l'Etat proposera aux régions d'outre-mer, dans ces mêmes contrats de Plan, la création de fonds régionaux d'aide aux initiatives locales pour l'emploi qui apportent, me semble-t-il, un début de réponse aux préoccupations que vous avez exprimées.

Votre question relative aux cinquante pas géométriques appelle des développements qui risqueraient d'être un peu longs. Comme je tiens à vous répondre de manière très précise, je le ferai, si vous le permettez, directement par écrit.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Avec votre permission, monsieur le président, je regrouperai mes deux questions.

M. le président. Soit. Mais ne faites pas comme M. Virapoulé, qui a posé quatre questions en une ! (*Rires.*)

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, je joins volontiers ma voix à celles de tous ceux qui reconnaissent que le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer apparaît comme l'une des grandes priorités gouvernementales pour 1989.

C'est donc confiants que nous acceptons de le voter.

Nous prenons, en effet, acte de la volonté du Gouvernement de répondre à notre besoin de progrès économique et social, volonté qui laisse prévoir une prise en compte plus large et effective qu'elle ne l'a jamais été de nos réels, importants et surtout urgents problèmes.

Je voudrais également saluer MM. les rapporteurs. Le contenu de leurs rapports ranime nos espoirs. En effet, messieurs, vous avez analysé, interrogé et émis des propositions qui reflètent un réalisme qui nous fait croire que le débat sur l'avenir économique et social de nos régions sera enfin instauré, comme nous l'avons si souvent souhaité.

Dans cette réflexion sur le développement des D.O.M., monsieur Malandain, vous avez retenu cinq priorités : l'établissement de l'égalité sociale, l'achèvement de la décentralisation, l'insertion harmonieuse des D.O.M.-T.O.M. dans leur environnement géographique ; l'amélioration des relations avec l'Europe dans la perspective du grand marché européen de 1993 ; enfin, la réduction de la dépendance économique de ces régions vis-à-vis de la métropole.

Bravo, monsieur Malandain, mille fois bravo ! Bravo surtout quand vous vous dites persuadé que si les départements et territoires d'outre-mer sont une chance pour la France - souffrez que je voie là, peut-être, un vieux réflexe colonial - l'Europe est également une chance pour les départements et territoires d'outre-mer, à condition toutefois, et j'insisterai sur ce point, d'associer la rigueur et l'ambition dans la gestion du développement économique et social de ces territoires - disons plutôt de ces pays - et de faire confiance aux responsables locaux ainsi qu'aux populations locales.

Nous pouvons donc voter ce budget l'espoir au cœur.

C'est vers vous que je me tourne tout naturellement, monsieur le ministre, pour vous demander : Quand donc aura lieu ce grand débat pour nous permettre d'harmoniser nos efforts, de responsabiliser chacun, de conjuguer nos actions au lieu de les juxtaposer ? Quand aura lieu cette ultime rencontre qui nous permettra, ensemble, de donner des réponses aux problèmes qui ont été si bien définis par MM. les rapporteurs, problèmes cuisants et qui intéressent tous les grands secteurs de notre développement économique et social, que ce soit l'éducation, la formation, l'agriculture, la pêche, l'artisanat, l'industrialisation, le tourisme, l'économie sociale ?

Dans tous ces domaines, il y a urgence et il faut faire vite et bien.

C'est le 1^{er} janvier 1993 que les départements d'outre-mer appartiendront totalement au grand ensemble européen. Il est urgent pour nous de nous y préparer activement.

Si, pour le continent, cette échéance ne nécessite qu'un effort d'ajustement entre Etats également développés, il s'agit pour l'outre-mer de combler l'immense retard que nous avons pris et d'atteindre aussi vite que possible le même niveau ou presque de développement économique, social et humain que nos partenaires. C'est la seule garantie pour nous de voir disparaître de nos rapports les vieux démons du comportement colonial, qui n'appartient pas tout à fait au passé.

Pour atteindre cet objectif, il faut accroître notre capacité de formation au profit de notre jeunesse et maintenir ce qui existe.

Dans cette optique, et au nom de mon département, je vous adresse deux demandes, monsieur le ministre.

Le conseil régional de la Martinique a programmé la construction de deux nouveaux lycées. C'est un impératif pour assurer convenablement la rentrée de 1989 dans le cadre du double pari des 80 p. 100 de bacheliers et de notre entrée dans l'Acte unique européen en partenaire capable. Pouvez-vous obtenir du Gouvernement un engagement conséquent et ferme favorable au besoin exprimé par la région ?

J'en viens à ma seconde question.

L'industrie sucrière à la Martinique se meurt. Pour assurer la récolte 1989, en février prochain, il nous faut trouver 13,5 millions de francs. Pour survivre au-delà de la récolte 1989, il faut moderniser la sucrerie du Galion, ce qui nécessite un investissement énorme.

De nombreuses familles martiniquaises attendent la réponse à leur angoisse : est-ce la fin de l'industrie sucrière à la Martinique ? Que leur répondrons-nous, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. M. Louis-Joseph-Dogué a évoqué un certain nombre de questions.

Il lui avait déjà été donné d'exposer ses préoccupations.

La meilleure réponse que je puisse vous faire, monsieur le député, est de vous fixer rendez-vous la semaine prochaine sur le terrain. Le jour est même déjà arrêté, puisque je dois me rendre en Martinique. J'aurai l'occasion d'étudier avec les professionnels le problème de la canne à sucre, mais aussi les conséquences du cyclone Gilbert.

Par ailleurs, j'ai pris note de votre souci concernant la situation pénitentiaire à la Martinique.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Merci !

M. le président. Monsieur Lise, puisque M. Maurice Louis-Joseph-Dogué a posé ses deux questions à la fois, je vous suggère d'en faire autant.

M. Claude Lise. Volontiers, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le ministre, on a beaucoup parlé du chômage et de l'emploi. Je vous poserai, pour ma part, une question concernant l'A.N.P.E.

Depuis le 3 novembre, les quatre agences de l'A.N.P.E. que compte le département de la Martinique sont fermées.

En effet, les personnels de ces agences sont en grève pour une durée illimitée - grève originale dans la mesure où elle ne comporte aucune revendication salariale.

Ce que réclament les grévistes de l'A.N.P.E., c'est une augmentation des effectifs des personnels, qui sont actuellement dans l'incapacité de faire face au volume de travail qui leur est imposé.

En effet, vous connaissez le taux de chômage, 31 p. 100 de la population active. Il en résulte que 68 agents de l'A.N.P.E. doivent s'occuper de quelque 40 000 demandeurs d'emplois inscrits.

A titre de comparaison, pour 12 000 demandeurs d'emplois inscrits la Corse bénéficie du service de 61 agents, pour 45 000 le département de la Moselle en possède 154, pour 33 000 le département de l'Essonne en possède 180.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et suffisent à démontrer le bien-fondé de la revendication des personnels de l'A.N.P.E.

Je précise qu'ils ont multiplié les démarches depuis le début de l'année, tant auprès des instances ministérielles compétentes qu'auprès des élus locaux et nationaux. En vain !

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre pour trouver une issue équitable à ce conflit qui pénalise lourdement une catégorie de citoyens déjà particulièrement défavorisée par la situation catastrophique de l'économie de la Martinique ?

Ma seconde question concerne la promotion du tourisme aux Antilles françaises et, plus précisément, la promotion touristique de la Martinique sur le marché nord-américain.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance du tourisme dans l'économie des Antilles.

En ce qui concerne la Martinique, quelques chiffres suffisent à résumer la situation : 5 200 emplois, 1 150 millions de francs dépensés par les 560 000 touristes reçus en 1987, soit autant que ce que nous ont rapporté nos exportations pendant cette même année.

Ce secteur d'activité a sans conteste progressé ces dernières années, grâce surtout, il faut le souligner, à un très gros effort accompli par le conseil régional pour améliorer le produit touristique local.

Cependant, il convient de faire très attention à un phénomène qui va en s'aggravant d'une année sur l'autre : la désaffection de la clientèle nord-américaine vis-à-vis de notre destination.

Celle-ci représentait 75 p. 100 de la clientèle des hôtels et villages-vacances en 1970, 36 p. 100 en 1985, 33 p. 100 en 1986 et 24 p. 100 en 1987.

Certes, on peut se satisfaire de la constatation que cette chute brutale a été jusqu'à présent compensée par l'arrivée d'une nouvelle clientèle européenne, en grande partie française.

Il vaut mieux, à mon sens, prendre la mesure des conséquences négatives du phénomène.

D'une part, s'agissant de la Martinique, le nombre de touristes que nous recevons est nettement inférieur à celui que nous pouvons normalement escompter et le risque existe qu'il ne finisse par diminuer.

D'autre part, on enregistre d'ores et déjà une perte de recettes, les touristes Nord-Américains dépensant plus en moyenne que les touristes français.

En outre, les touristes perdus pour la Martinique, et plus généralement pour les Antilles, sont également perdus pour la métropole, car la destination Antilles est vécue par les Nord-Américains comme une destination France.

Par ailleurs, les fabricants français de produits importés aux Antilles et recherchés par les Nord-Américains - denrées alimentaires, produits de luxe, etc. - subissent un préjudice très sérieux.

En conséquence, monsieur le ministre, n'envisagez-vous pas, en liaison avec les autres ministres concernés, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer une véritable politique de promotion touristique de la Martinique et, d'une façon plus générale, des Antilles sur le marché nord-américain ?

Toujours dans le même but, ne serait-il pas possible d'obtenir le concours de la Compagnie nationale Air France pour faire face au désengagement des compagnies américaines qui assureraient auparavant les liaisons Antilles-Amérique du Nord ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai bien évidemment été informé de l'évolution de la situation de l'A.N.P.E. de la Martinique, la revendication portant, ainsi que le disait M. Lise, sur la création d'emplois.

Alors que, depuis trois ans, les effectifs globaux de l'A.N.P.E. ont baissé, les effectifs de l'A.N.P.E. dans les départements d'outre-mer ont été nettement renforcés. Ainsi, à la Martinique, les effectifs sont passés de 49 à 68 entre 1985 et 1988. Cette politique sera poursuivie en 1989.

Les moyens budgétaires - faut-il le dire ? - ont aussi été sérieusement renforcés. Ils auront été plus que doublés de 1987 à 1989. Et l'A.N.P.E. y assure un très gros effort de formation de ses agents.

L'effort de rattrapage par rapport à la métropole a été important. Cet effort sera poursuivi.

Les moyens nouveaux seront prioritairement consacrés aux actions d'accompagnement, à la création d'emplois nouveaux en termes de mises à niveau des demandeurs d'emploi devant en bénéficier.

Je ne doute pas que l'occasion me soit encore donnée de revenir sur cette question la semaine prochaine lors de ma venue en Martinique.

Je serai bien évidemment disposé à rencontrer les interlocuteurs qui souhaiteront m'entretenir de cette question.

S'agissant de la promotion touristique des départements d'outre-mer, vous avez souligné la réduction des flux en provenance d'Amérique du Nord, liée notamment au cours du dollar, liée à la disparition des liaisons aériennes directes avec les Etats-Unis, la forte croissance des touristes venant d'Europe, notamment de métropole, à la suite de la baisse des tarifs et de l'accroissement du nombre total de vols. Tout cela vous a conduit à demander que soit rétablie la situation des Antilles françaises sur le marché nord-américain, le plus important en volume, le plus proche géographiquement.

Nous retrouvons des préoccupations similaires à la Réunion, avec une forte augmentation du nombre total de touristes métropolitains, enregistrée notamment du fait de l'amé-

lioration de la desserte aérienne. En Guyane, un développement réel est perceptible, malgré la faiblesse statistique en la matière.

La promotion touristique des départements d'outre-mer est soutenue à la fois par les collectivités locales, par l'intermédiaire d'organismes spécialisés, et par l'Etat.

La promotion des Antilles et de la Réunion à l'étranger est assurée par le groupement « Maison de la France », tandis que d'autres opérations sont prises en charge directement en métropole par les responsables locaux des Antilles, de la Guyane, de la Réunion.

Ces actions sont essentielles, me semble-t-il, à l'avenir du tourisme dans les départements d'outre-mer. Elles seront renouvelées au cours des prochaines années.

Cela étant, sur la question plus précise que vous évoquez, je suis, pour ma part, disposé à ce que les conseillers techniques qui suivent ces questions au ministère des départements et territoires d'outre-mer et au ministère du tourisme se rapprochent, et nous sommes prêts à étudier avec vous les voies les meilleures pour régler cette importante question.

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Je voudrais évoquer une question qui nous a déjà préoccupés dans le passé.

Lors de la discussion de la loi de programmation, nous avions déposé un amendement concernant l'aménagement du littoral.

Cet amendement, repris à l'article 18 de la loi-programme du 31 décembre 1986, prévoyait qu'« une loi ultérieure adaptera les règles relatives à la protection, l'aménagement et la mise en valeur du littoral aux nécessités du développement touristique et des activités liées à la mer dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte ».

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire par rapport à cet engagement contenu dans la loi de programmation, si vous comptez déposer un texte organisant, si je puis dire, le littoral.

Je voudrais également rappeler que nos amis réunionnais sont très sensibles aux crédits concernant la ligne budgétaire unique, puisque les problèmes de logement y sont extrêmement difficiles. Les déclarations que vous avez faites laissent entendre que vous essaieriez de faire un effort pour améliorer le crédit. C'est un point, très sensible, que je souhaiterais à nouveau soulever, même si vous avez déjà répondu sur le fond.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. La question de M. Le Foll rejoint une préoccupation de M. Virapoullé.

La loi dite « littoral » avait prévu, en ce qui concerne la zone des cinquante pas géométriques, deux décrets d'application.

Le premier des textes avait trait aux procédures de déclassement qui permettent l'aliénation de certains terrains faisant partie du domaine public maritime.

Le second décret doit fixer les modalités de gestion de ce domaine et prévoit la conclusion de conventions entre l'Etat et les communes.

Le décret sur la procédure de classement a été examiné par le Conseil d'Etat en février 1988, après consultation des conseils régionaux des départements d'outre-mer.

Le Conseil d'Etat a émis un avis défavorable en grande partie parce qu'il a estimé que le Gouvernement de l'époque aurait dû lui présenter simultanément l'ensemble des textes d'application de la loi.

Quant au second projet de décret, il a été soumis aux conseils généraux des départements d'outre-mer.

Certaines des réponses qui me sont parvenues comportent des suggestions qui méritent une étude et une analyse interministérielles.

Afin que l'entrée en vigueur des textes d'application de la loi « littoral » ne soit pas davantage différée, le Conseil d'Etat sera saisi de l'ensemble du dossier dans les toutes prochaines semaines. Le décret paraîtra au plus tard au tout début de 1989 - j'en prends le pari devant l'Assemblée.

Par ailleurs, il a été publié en août 1988 un décret sur l'élaboration des schémas d'aménagement régionaux, indispensables à l'application des dispositions de la loi « littoral » sur

l'aménagement des zones côtières non urbanisées. Le décret sur le financement de ces schémas doit aussi paraître au *Journal officiel* avant la fin de l'année.

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, les nombreuses questions qui ont été posées par mes collègues concernaient très directement votre budget.

La mienne concernera la station Radio - France Outre-mer. Nombre d'agents de Radio - France Outre-mer sont actuellement en grève, les conditions de fonctionnement de R.F.O. étant non satisfaisantes pour eux-mêmes et pour l'ensemble des publics des départements d'outre-mer.

Je vous pose donc la question, qui sera relayée, je l'espère, par vous auprès des ministres concernés : est-il possible d'envisager une organisation différente de R.F.O., où chacune des stations régionales serait dotée d'une organisation autonome avec surveillance par un comité qui serait l'émanation du comité culture-éducation-environnement ?

Cela permettrait de mieux centrer l'activité de la station sur la vie propre du département et sur son environnement immédiat.

Est-il possible d'envisager que soit créée, plutôt que des stations de télévision locales, une télévision caraïbe, par exemple, qui engloberait dans notre région la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane ?

Si cette chose était possible - et je la crois absolument nécessaire pour l'affirmation plus forte de notre identité -, il serait également indispensable que les moyens d'une production locale soient donnés à nos stations.

Nous avons tout juste les moyens de fonctionner, en relayant un journal fabriqué à Paris, mais la production et la culture locales ne trouvent aucune place dans nos stations - ou une place tout à fait marginale.

J'insiste tout particulièrement, monsieur le ministre, pour que les efforts qui ont été consentis par le Gouvernement dans votre budget soient également consentis dans les budgets d'autres ministères, afin que les départements d'outre-mer se sentent plus authentiquement eux-mêmes à l'intérieur du grand ensemble français et européen qui se construit.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai déjà eu l'occasion, monsieur Lordinot, d'évoquer le sens souhaitable dans lequel pourraient s'orienter la nouvelle organisation et la nouvelle politique de R.F.O.

J'ai aussi indiqué que des débats auront lieu très bientôt dans cette assemblée dans le cadre du nouveau dispositif audiovisuel.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer le souhait, que je partage avec vous, que soient assurés aux stations régionales de R.F.O. les moyens d'une production locale. Je partage pleinement votre préoccupation sur ce point.

La réorganisation de R.F.O. doit faire l'objet d'une réflexion qui fera suite au débat du projet de loi sur l'audiovisuel. Je suis de ceux qui considèrent qu'il conviendra de mieux prendre en compte les aspirations des responsables locaux, d'assurer des possibilités de production locale, bref de mieux exprimer à l'avenir les réalités locales, de mieux permettre une promotion des identités.

C'est en tout cas dans cet état d'esprit que je suis disposé à faire connaître, dans le cadre interministériel qui s'imposera, les souhaits du ministre des départements et territoires d'outre-mer, qui partage, pour une très grande part, vos préoccupations.

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll, suppléant M. Elie Castor, pour poser la dernière question.

M. Robert Le Foll. M. Castor souhaitait poser à M. le ministre la question suivante :

« La loi de décentralisation du 2 mars 1982 conférant aux collectivités locales des compétences larges, tant sur le plan social que sur les plans culturel et économique, n'a pas apporté les solutions qu'espéraient les élus guyanais en ce qui concerne la répartition des terres en Guyane, répartition qu'ils revendiquent depuis 1965.

« Lors de l'élaboration de la loi du 2 août 1984 relative aux compétences des régions d'outre-mer, les parlementaires du parti socialiste guyanais ont demandé à ce que ce texte

soit amendé pour tenir compte de la situation particulière de la Guyane, où les collectivités locales ne disposent pas de réserves foncières et, dès lors, se heurtent à de graves difficultés pour asseoir leur politique d'équipement et d'aménagement.

« C'est ainsi que l'article 12 de cette loi, pris dans le cadre du développement de l'agriculture et de la forêt, associe la nouvelle collectivité régionale, par les conventions qu'elle conclut avec l'Etat, à l'élaboration et à la mise en valeur de la forêt guyanaise.

« Cet article prévoit également la dérogation de l'article L. 62 du code du domaine de l'Etat en permettant la cession en toute propriété aux collectivités territoriales des bois et forêts domaniaux.

« Il prévoit enfin la dévolution des biens vacants et sans maître aux collectivités territoriales.

« Aucune disposition réglementaire n'est venue préciser les conditions d'application de ces dispositifs.

« Le décret du 14 avril 1987, pris en application de l'article 22 de la loi de finances rectificative pour 1985, ne peut répondre aux vœux largement confirmés des élus guyanais de voir doter chaque collectivité territoriale d'un patrimoine foncier, afin de lui permettre de remplir, sans aucune contrainte, les missions que lui confèrent les lois de décentralisation.

« Envisagez-vous, monsieur le ministre, et dans quel délai, de déposer un projet de loi portant partition des terres entre l'Etat et les collectivités territoriales - région, département, communes -, car les Guyanais ne sauraient attendre plus longtemps et seraient contraints de s'installer de fait sur des terres qui leur appartiennent ? »

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai écouté avec attention la question posée par M. Le Foll au nom de M. Castor.

Lors d'un récent voyage en Guyane, M. Castor avait tenu à évoquer avec force arguments cette situation historique, et je dirai anormale, qui résulte des dispositions actuellement en vigueur.

S'agissant des terres agricoles, j'ai tenu à marquer, à l'occasion de certains dossiers très épineux, ma volonté d'avancer sur la question foncière. Il a été fait déjà un certain nombre de propositions, notamment concernant des terres appartenant au Centre national d'études spatiales.

J'ai perçu, à la direction du C.N.E.S., la volonté de se diriger vers une dévolution des terres qui sont propriétés de cet organisme.

Plus largement, ainsi que j'en ai assuré M. Castor, je suis disposé à étudier avec les membres du Gouvernement concernés, notamment celui qui est chargé des domaines, le ministre de l'économie, des finances et du budget, et les ministres de l'agriculture et de l'intérieur, les voies les plus adaptées pour que nous puissions avancer dans la réponse à donner à ce problème.

Je n'ai pas encore dit s'il s'agirait d'un projet de loi. Je confirme simplement ma détermination de prendre à bras-le-corps une situation anormale. Je ne me prononce pas sur la dévolution elle-même et la partition intéressant la région, le département et les communes, mais ce que je peux dire, c'est que la volonté de ne pas en rester au *statu quo* existe.

Je prends l'engagement devant l'Assemblée nationale de faire, dans un premier temps, le tour du problème et de proposer, dans un second, un arbitrage interministériel afin de définir les mesures soit législatives, soit réglementaires qui s'appliqueront.

M. Robert Le Foll. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 30 277 289 francs ;

« Titre IV : moins 5 922 695 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre V. - Investissements exécutés par l'État

« Autorisations de programme : 67 785 000 francs ;
« Crédits de paiement : 43 027 000 francs. »

Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'État

« Autorisations de programme : 1 085 830 000 francs ;
« Crédits de paiement : 536 522 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	561
Nombre de suffrages exprimés	390
Majorité absolue	196
Pour l'adoption	232
Contre	108

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 14 novembre 1988, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Solidarité, santé et protection sociale :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 30 (Services communs - Famille). - M. Fabien Thiémé, rapporteur spécial ;

Annexe n° 31 (Personnes âgées). - M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur spécial ;

Annexe n° 32 (Santé, solidarité et protection sociale). - M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 295 : tome IX (Famille) de M. Bernard Debré ; tome X (Personnes âgées) de M. Guy Teissier ; tome XI (Santé) de M. Alain Calmat ; tome XII (Solidarité et protection sociale) de M. Claude Bartolone.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 296, tome IX (Immigration) de M. Jean-Marie Daillet.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du dimanche 13 novembre 1988

SCRUTIN (N° 36)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1989
(budget des départements et territoires d'outre-mer : moyens des services).

Nombre de votants	561
Nombre de suffrages exprimés	390
Majorité absolue	196
Pour l'adoption	282
Contre	108

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Pour : 272.

Non-votant : 1. - M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

Groupe R.P.R. (131) :

Pour : 1. - M. Léon Bertrand.

Contre : 108.

Abstentions volontaires : 13. - MM. Bruno Bourg-Broc, Jean Charbonnel, Olivier Dassault, Patrick Devedjian, Christian Estrosi, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Pierre-Rémy Hossain, Auguste Legros, Arnaud Lepercq, Jean-François Marcel, Mme Françoise de Panafieu et M. Léon Vachet.

Non-votants : 9. - MM. Pierre Bachelet, Jacques Boyon, Jean-Paul Charlé, Eric Dollé, Xavier Dugoin, Lucien Gulches, Maurice Néaon-Pwatshe, Eric Raoult et Mme Suzanne Sauvaigo.

Groupe U.D.F. (90) :

Abstentions volontaires : 90.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 1. - M. Jean-Paul Virapoullé.

Abstentions volontaires : 39.

Groupe communiste (25) :

Abstentions volontaires : 25.

Non-inscrits (15) :

Pour : 8. - MM. Serge Franchis, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Claude Miqueu, Alexis Pota, André Thien Ah Koon, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Abstentions volontaires : 4. - M. Gautier Audinot, Mme Christine Boutin, MM. Roger Lestas et Jean Royer.

Non-votants : 3. - Mme Yann Plat, MM. Maurice Sergheraert et Christian Spiller.

Ont voté pour

MM.
Maurice
Adrien-Pouff

Jean-Marie Alaise
Mme Jacqueline

Alquier
Jean Anciaux

Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Bacamler
Jean-Pierre Baldwyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baraila
Bernard Bardia
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Umherto Battist
Jean Beaufils
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Léon Bertrand
Louis Besson
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bourpanx
André Borel
Mme Huguette
Bouchardau
Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-Michel Boucheron
(Ile-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brasa
Mme Frédérique
Bredia
Maurice Briand
Alain Bruze
Mme Denise Cacheux
Alain Calmat
Jean-Marie
Cambacérès
Jean-Christophe
Cambedelle
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carcelet
Bernard Carton

Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazeauve
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chateauget
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzet
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collis
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delchède
Jacques Delhy
Albert Deavers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Desselin
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel Diuet
Marc Dolez
Yves Dolla
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupillet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvalaix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornal
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Serge Franchis
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet

Dominique Gambier
Pierre Garnedin
Marcel Garrouste
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Gerzon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Jean Guigai
Jacques Guyard
Charles Herau
Edmond Hervé
Pierre Hlard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huygheux des
Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jaiton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelida
André Laharrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Mme Catherine
Lelumière
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapalre
Claude Larasi
Dominique Lorifia
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordiaot
Jeanny Lorgeoux

Maurice
Louis-Joseph-Dogné
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte
Maria-Moskowitz
Roger Mus
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Merzax
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miquieu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocoour
Guy Monjaux
Gabriel Mostcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri

Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polignat
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimarix
Roger Riachet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Salate-Marie
Philippe Samarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot

Michel Sapla
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwiat
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sahlet
Michel Snochod
Jean-Pierre Sueur
Pierre Tabanou
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
André Thien Ah Koon
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vanzelle
Emile Vermandon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean-Paul Virapoullé
Alain Virria
Marcel Wachoux
Aloÿse Warbouver
Jean-Pierre Wornas
Emile Zaccarelli

François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Marcelin Berthelot
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Jacques Brunhes
Jean-Marie Caro
Robert Cazalet
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Georges Chavanes
Paul Chollet
Pascal Clément
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombier
René Coussau
Yves Coussain
Jean-Yves Cozao
Jean-Marie Daillet
Olivier Dassault
Francis Delattre
Jean-François Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Patrick Devedjian
Willy Diméglio
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durieux
André Duronès
Charles Ehrmann
Christian Estrozi
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard

Gilbert Gautier
René Garrec
Claude Gatignol
Jean-Claude Gaudin
Jean-Claude Gayssot
Francis Geng
Germain Gengevain
Edmond Gerrer
Valéry
Giscard d'Estaing
Pierre Goldberg
François-Michel
Gonnot
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Grotteray
Ambroise Guéllac
Jean-Yves Haby
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermier
Pierre-Rémy Houssin
Xavier Husault
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Mme Muguet
Jacquaint
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Rignaud
Aimé Kergueris
Christian Kert
Emile Koehl
Jean-Philippe
Lacheaud
Marc Laffineur
André Lajoie
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Jean-Claude Lefort
Auguste Legros
Daniel Le Meur
François Létard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligon
Paul Lombard
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Georges Marchais
Gilbert Mathias
Joseph-Henri

Masjoian de Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mébailgerie
Pierre Meril
Georges Meunin
Philippe Meunier
Michel Meylan
Pierre Micaux
Gilbert Millet
Charles Millon
Robert Montlargest
Mme Louise Moreau
Ernest Montommay
Alain Moyné-Pressand
Jean-Marc Neume
Michel d'Ornano
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Mme Monique Papon
Michel Pelchat
Jean-Pierre
de Peretti della
Rocca
Francisque Perrat
Jean-Pierre Pillaibert
Louis Piraia
Ladislav Poniatowski
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Marc Reymann
Jean Rignaud
Jacques Rimbaud
Gilles de Robien
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Roussiot
Jean Royer
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Jean Seitzinger
Bernard Stani
Jean Tardito
Guy Tassinier
Paul-Louis Tenaillon
Fabien Thévoz
Léon Vachet
Philippe Vasseur
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Michel Volain
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller

Ont voté contre

MM.

Mme Michèle
Alliot-Marie
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Mme Roselyne
Bachelet
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Mme Michèle Barzach
Jacques Banmel
Pierre de Besouville
Christian Bergelin
André Berthelot
Jean Besson
Franck Borotra
Benjamin Brial
Louis de Broglia
Christian Cabal
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallini
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Charnard
Serge Charis
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Michel Colatet
Alain Cousin
Jean-Michel Couve
René Couvelanes
Henri Coq
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré

Arthur Dehaene
Jean-Pierre Delalaude
Jean-Marie Demange
Xavier Desloux
Alain Devaquet
Claude Dhoinin
Guy Druet
Jean-Michel
Dubernard
André Durr
Jean Falala
Edouard
Frédéric-Dupont
Robert Galley
Henri de Gastines
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Jean-Louis Gossdoff
Jacques Godfrain
Georges Gorse
Daniel Goulet
François
Grussenmeyer
Olivier Guichard
Mme Elisabeth Hubert
Michel Inchauspé
Alain Jougla
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspareit
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jacques Lafleur
Philippe Legras
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowsky
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson

Pierre Mauger
Pierre Mazeaud
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignion
Charles Miossec
Michel Noir
Roland Nangesser
Patrick Oiller
Charles Paccou
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquali
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Alain Peyrefitte
Etienne Plate
Bernard Pons
Robert Poujade
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Lucien Richard
Jean-Paul de Rocca
Serra
Antoine Rufenacht
Nicolas Sarkozy
Bernard Schreiner
Philippe Séguin
Martial Taugourdeau
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Touba
Georges Tranchant
Jenn Uehersclag
Jean Vallet
Robert-André Vivien
Roland Vuillemae

Se sont abstenus volontairement

MM.

Edmond Alpbahndery
Gustave Anant
François Assel

François d'Aubert
Gautier Audinot
Raymond Berre

Jacques Barrot
Dominique Baudis
Henri Bayard

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

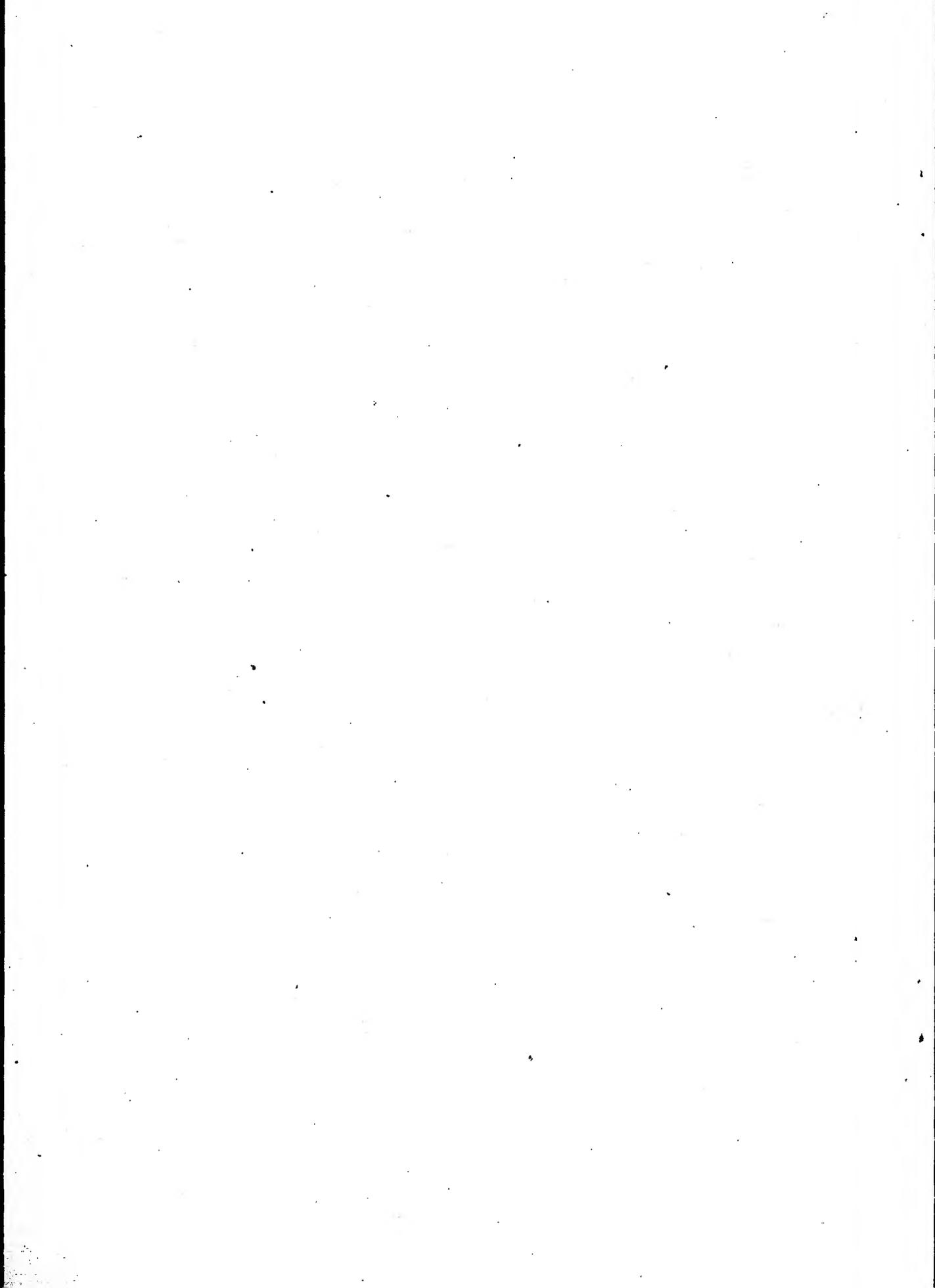
M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Pierre Bachelet, Jacques Boyon, Jean-Paul Charité, Eric Dollgé, Xavier Dugola, Lucien Guichon, Maurice Némou-Pwataho, Mme Yann Plat, M. Eric Raoult, Mme Suzanne Sauvalgo, MM. Maurice Sergheraert et Christian Spiller.

Mise au point au sujet du présent scrutin

MM. Bruno Bourg-Broc, Jean Charbonnel, Olivier Dassault, Patrick Devedjian, Christian Estrozi, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Pierre-Rémy Houssin, Arnaud Lepercq, Jean-François Mancel, Mme Françoise de Panafieu et M. Léon Vachet, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ainsi que MM. Pierre Bachelet, Jacques Boyon, Jean-Paul Charité, Eric Dollgé, Xavier Dugola, Lucien Guichon, Maurice Némou-Pwataho, Eric Raoult et Mme Suzanne Sauvalgo, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	100	062	
33	Questions..... 1 an	100	504	
03	Table compte rendu.....	52	00	
03	Table questions.....	52	00	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	90	536	
35	Questions..... 1 an	90	340	
05	Table compte rendu.....	52	01	
05	Table questions.....	52	02	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	070	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an.....	070	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16
 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-52-77-77
 STANDARD GENERAL : (1) 40-52-75-80
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilite sa exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Facicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

